

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA
DAIRA DE SEDDOUK
COMMUNE DE M' CISNA

NIF : 098406095055520

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générale des marchés publics et du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de M' cisna informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2025 relatif au projet portant : **Aménagement et revêtement en gazon synthétique de l'aire de jeu au village Tighermine.**

Paru dans la presse nationale **Compétition/PUB** et ليكيب Dz le 14/07/2025 et le BOMOP, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le projet a été attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

| Soumissionnaire | Note Technique | Montant DA/TTC | Délais d'exécution | OBS |
|---|----------------|----------------------|--------------------------------|--|
| Entreprise de Travaux Publics, Bâtiment et Hydraulique ZIGHEM Saci Tizi N'Bachar W-Sétif NIF 17819570184016801900 | 53,5/70 | 20.239.520,00 | 04 Mois et 15 Jours | Offre Prè-qualifiée techniquement et la moins disante |

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher du Service Technique de la commune au plus tard **Trois (03) jours** à compter de la première parution du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire son recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de **Dix (10) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP.

M' cisna, le 18/08/2025
Le Président de l'A.P.C